

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération
n° 2007.02.038**

**Parc des Expositions
et des Manifestations
- Aménagement de la
voirie et du parking -
Lot 1 "Terrassement-
voirie-
assainissement-
fourreaux" :
avenant n°2**

LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

Excusé(s) :

Louis DESSET, Bernard SAUZE,

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES EXPOSITIONS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS - AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DU PARKING - LOT 1 "TERRASSEMENT-VOIRIE-ASSAINISSEMENT-FOURREAUX" : AVENANT N°2

Par délibération n° 309 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux d'aménagement de la voirie et du parking du parc des expositions et des manifestations – 4 lots.

La commission d'appel d'offres du 10 février 2006 a attribué le lot n° 1 « terrassement – voirie – assainissement – fourreaux » au groupement dont le mandataire est la société COLAS SUD OUEST – ZE Ma Campagne – 16000 ANGOULEME pour un montant de 2 655 16,76 € HT.

Par délibération n° 421 du 14 décembre 2006, le conseil communautaire a accepté un avenant n° 1 en moins value qui a porté le montant du marché à 2 606 720,26 € HT soit une diminution de 1,83% par rapport au montant initial.

Il y a lieu, compte tenu de l'avancement des travaux, d'adapter le marché comme suit :

Travaux en moins value :

- adaptation des réserves incendie	- 1 386,89 € HT
- modification des gabions	- 2 714,50 € HT

Total en moins value	- 4 101,39 € HT

Travaux en plus value :

- traitement complémentaire du parking par mélange terre-pierre de 20/40	38 500,00 € HT
--	----------------

TOTAL GENERAL EN PLUS VALUE : + 34 398,61 € HT

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 janvier 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 2 au lot n° 1 « terrassement – voirie – assainissement – fourreaux » confié au groupement dont le mandataire est la société COLAS SUD OUEST – ZE Ma Campagne – 16000 ANGOULEME pour les travaux d'aménagement de la voirie et du parking du parc des expositions et des manifestations, ayant pour objet des travaux en plus value d'un montant de 34 398,61 € HT.

Le montant total du marché passe à 2 641 118.87 € HT, soit une diminution de 0,53 % par rapport au montant initial du marché compte tenu de l'avenant précédent.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2312 – sous fonction 90 – opération 2005.01 – autorisation de programme 1 (2005).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 février 2007	<u>Affiché le :</u> 12 février 2007